

**Procès-verbal
de la séance du 12 octobre 2016 à 17h.30
à la caserne des pompiers, Lausanne**

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT
3. Election d'un(e) secrétaire du Conseil intercommunal – Candidate Mme Fabienne Sciboz
4. Election d'un(e) délégué(e) au Comité de Direction – Candidat M. Alain Monod
5. Election de deux délégués à la Commission de gestion du CIT
6. Election d'un scrutateur et de deux suppléants
7. Mode de transmission des documents aux délégués – Courrier postal vs courrier électronique
8. Approbation du PV de la séance du 26 mai 2016 et de la séance d'assermentation du 6 juillet 2016
9. Examen et adoption du préavis N° 1/2016-2021 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2017 »
10. Informations générales sur la situation des taxis et objets en suspens
11. Postulat Benoît Gaillard
12. Motion, postulat, interpellation
13. Agendas
14. Divers

1. Appel

Vingt-quatre délégués et 9/10 suppléants sont présents, le quorum est atteint. Onze personnes s'étaient excusées (délégués et suppléants ad hoc) + 4 absents.

2. Assermentation des nouveaux délégués et délégués suppléants du CIT

Ont prêté serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28.02.1956 :

	Délégués		Suppléants			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1	Greiner-Meylan	Nathalie			M	Belmont-sur-Lausanne
2	Stutz	Christian			CC	Belmont-sur-Lausanne
3			Muheim	Gustave	M	Belmont-sur-Lausanne
4			Gilgen	Caroline	CC	Bussigny
5	Leresche	René			CC	Epalinges
6	Monod	Alain			M	Epalinges
7			Veraguth	Marc	CC	Epalinges
8	Beetschen	Véronique			CC	Lausanne
9	Donzé	Manuel			CC	Lausanne
10	Gaillard	Benoît			CC	Lausanne
11	Wyssa	Stéphane			CC	Lausanne
12			Crausaz-Mottier	Magali	CC	Lausanne
13	Fontannaz	Gérald			M	Paudex
14	Genler	Maurice			CC	Prilly

PV SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 12 OCTOBRE 2016

	Délégués		Suppléants			
	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Titre	Localité
15	Piguet	Jean-Michel			CC	Prilly
16			Deillon-Verner	Monika	CC	Prilly
17	Golaz	Olivier			M	Renens
18	Montabert	Stéphane			CC	Renens
19	Saunier	Armelle			CC	Renens
20			Denti	Vanessa	CC	Renens

Doivent encore être assermentés :

	Délégués		Suppléants			
	Nom	Prénom	Nom	Prénom	Titre	Localité
1	Canessa	Angelo			CC	Chavannes-p-Repens
2			Beaud	Michelle	M	Crissier
3			Litzistorf	Natacha	M	Lausanne
4			Birchler	Jean-Christophe	CC	Lausanne
5			Chenaux-Mesnier	Muriel	CC	Lausanne
6			Klunge	Henri	CC	Lausanne
7			Parolini-Sutter	Eliane	CC	Mont-sur-Lausanne

3. Election secrétaire du Conseil intercommunal – Candidate Mme Fabienne Sciboz

A l'unanimité, Mme Fabienne Sciboz est nommée secrétaire du Conseil Intercommunal.

4. Election d'un(e) délégué(e) au Comité de Direction – Candidat M. Alain Monod

A l'unanimité, le candidat proposé, M. Alain Monod, d'Epalinges, est nommé délégué au Comité de Direction (applaudissements). Il rejoint MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Président, Lausanne, Pierre Mühlethaler, Crissier, Jacques Marchand, Mont-sur-Lausanne et Jean-Marc Chevallaz, Pully, assermentés le 6 juillet 2016.

5. Election de deux délégués à la Commission de gestion du CIT

MM. Jean-Pierre Aeby, Bussigny, Sébastien Süess, Ecublens et Mme Lydia Masméjan, Pully, ont été élus à la Commission de gestion du CIT lors de la séance du 6 juillet 2016. Restent à élire 2 délégués. MM. Manuel DONZE, de Lausanne et Olivier GOLAZ, de Renens, sont élus à l'unanimité (applaudissements).

6. Election d'un scrutateur et de deux suppléants

Pour rappel, ne peuvent être nommés comme scrutateurs que des délégués. Lors de la séance du 06.07.2016, M. Daniel Margot, de Crissier, a été élu comme scrutateur et Mme Anita Bonjour, de Pully, suppléante scrutatrice.

La Présidente demande si une autre personne serait d'accord d'officier comme scrutateur, ceux-ci étant convoqués uniquement en cas de problème.

Réponse

A l'unanimité, M. Benoît Gaillard, Lausanne, est élu en tant que scrutateur (applaudissements).

La Présidente

Vu ce qui précède, suggère de ne pas élire d'autres scrutateurs suppléants, le bureau pouvant officier de la sorte.

Décision

Proposition acceptée par 33 voix et 1 abstention.

7. Mode de transmission des documents aux délégués – Courrier postal vs courrier électrique

La présidente demande à l'Assemblée son accord sur la possibilité d'envoyer tout courrier par courrier électronique. Ceux qui souhaitent recevoir leur courrier par poste sont priés de venir en informer la présidente en fin de séance, afin que leur nom soit transmis au secrétariat, chargé de ces envois.

M. Michel Farine

Demande s'il y a possibilité d'avoir une connexion WI-FI dans cette salle de réunion, ceci afin de pouvoir regarder les documents reçus par mail ou autres en cas de nécessité.

Réponses

- Il est pris acte de ladite demande. Elle sera transmise à la Commune de Lausanne.
- La proposition de la présidente est acceptée à une large majorité.

8. Approbation des PV des séances du 26 mai 2016 et d'assermentation du 6 juillet 2016

8.1 PV du 26 mai 2016

Correction à apporter en page 5, sous point divers : Comprendre M. Didier Realini et non Pascal. Cela étant, le PV est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

8.2 PV du 6 juillet 2016

Corrections à apporter à la page 3 dudit PV. Il s'agit de MM. Süess Sébastien (et non Suëss) à la commission de gestion et Jean-Marc Chevallaz (non Jean-Pierre Chevallaz), élu au comité de direction.

M. Manuel Donze

Par rapport au nombre de membres non convoqués (notamment Lausanne), demande si cette séance était légalement valable ?

Réponses

Ayant atteint le quorum de 17 personnes, l'assemblée était donc considérée comme régulièrement constituée et a pu valablement délibérer et voter sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour mémoire, les délégués et délégués suppléants devaient être convoqués par leur greffe respectif et le préfet était présent.

Cela étant, le PV est accepté, avec 3 abstentions.

9. Examen et adoption du préavis N° 1/2016-2021 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2017 »

Le délai étant trop court pour l'envoi du rapport aux délégués, M. Sébastien Süess, président-rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du rapport de commission.

La présidente ouvre la discussion :

M. Daniel Margot

Demande sur quelle base, les Fr. 1.90/hab., ont été calculés ?

Réponse

Sur le nombre d'habitants au 31.12.15, selon publication dans la FAO.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Décision

Le préavis N° 1/2016-2021 du 31.08.2016 « budget de fonctionnement de l'exercice 2017 » de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

10. Informations générales sur la situation des taxis et objets en suspens

M. Pierre-Antoine Hildbrand

- Le Comité de Direction a tenu 2 séances depuis le début de la législature. Il a notamment fixé la date d'entrée en vigueur des modifications du règlement du central d'appel des taxis au 01.09.2016 (validée par tous les délégués). Deux procédures sont pendantes devant le Tribunal Fédéral.
- D'autre part, le Grand Conseil a chargé le Conseiller d'Etat, en charge de l'économie et du sport, de réfléchir à la question de la présence d'Uber dans le canton. Ceci aura sans doute comme conséquence de modifier les compétences des communes dans ce domaine. Il n'y a pas encore de cadre légal posé.
- Remercie l'assemblée d'avoir accepté le budget qui tient compte une fois encore d'une contribution extraordinaire qui servira à défendre les décisions mêmes de l'association devant les tribunaux, la cour de droit administratif engendrant des coûts non maîtrisés.
- Au niveau des réflexions/décisions de la SUVA, une épée de Damoclès pèse sur l'association, notamment sur son modèle de fonctionnement. Une bonne partie des chauffeurs de taxis sont des indépendants affiliés à une caisse AVS, etc., en fonction de la marche de leurs affaires. Dans le cadre de la fonction de chauffeurs, la SUVA a la compétence de déterminer si une personne est réellement indépendante ou non. Elle a changé sa pratique en tentant d'assimiler des chauffeurs, qui dépendent d'une centrale, à des employés. Cela bousculerait totalement le modèle en cours et la relation que nous avons avec les centrales de taxis. Il y a là d'énormes enjeux en cours. Sont donc forcés de travailler sur des solutions provisoires, jusqu'à ce que les cadres cantonal et fédéral soient éclaircis et surtout que la situation vis-à-vis de la SUVA et des liens ou non de travail entre les centrales et les taxis soient réglés. Dans ce sens, le comité de direction a décidé de faire un pas pour revoir la situation d'UberPop, en se basant sur le modèle des taxis à Genève.
- Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement clarifiant la situation des centrales, un courrier a été adressé à Uber à Zurich, afin d'obtenir de leur part une position claire sur comment ils entendaient respecter ces nouvelles directives. Sont en attente d'une réponse pour évaluer la situation. Le comité de direction est à disposition des membres pour toutes questions complémentaires et naturellement les tiendront informés sur la suite à donner à cette affaire.
- Dernier point, il est de la compétence du comité de direction de nommer le président de la commission administrative ainsi que le conseil du comité de direction (traitent un certain nombre de recours internes de décisions administratives). Me Ballenegger voyant son mandat se terminer à fin décembre (exprime ici la reconnaissance du comité pour tout le travail fourni durant son mandat) et Me Brandt ayant souhaité clarifier sa position et ses fonctions, c'est donc par transparence, que la mise au concours de ces 2 postes a été publiée dans la FAO de cette semaine. Etant également de sa compétence, le comité de direction a élu M. Pierre Mühlethaler, en qualité de vice-président du comité de direction.

Cela étant, la discussion est ouverte.

M. Benoît Gaillard

- S'il comprend bien, il a été sollicité le conseil juridique ou représentant de la société Uber pour leur signaler que potentiellement ils ne répondaient pas à tous les critères en vigueur depuis le 01.09.2016, pour fonctionner comme une centrale.
- S'ils ne répondent pas à nos demandes, quel genre de manœuvre avons-nous pour faire pression ? A l'impression qu'il est laissé le libre choix à Uber, d'ouvrir ou non la discussion.

Réponses

- Non. La loi est la loi, et à Lausanne entend qu'Uber respecte la loi et le règlement de l'association intercommunale des taxis. Certes, il existe encore la possibilité théorique, que le Tribunal Fédéral juge que les dispositions ne sont pas applicables. Cependant, dans le courrier envoyé à Uber, il a été exigé qu'elle se plie aux dispositions en vigueur et que la société s'exprime sur la manière dont elle entend les respecter.
- Ensuite, en cas de non réponse ou réponse insatisfaisante, un 2^{ème} courrier leur sera adressé, avec délai, puis menaces, mise en demeure, sanctions, etc., si les demandes légitimes de l'autorité ne sont pas respectées. Comprend bien que nous sommes dans une situation inconfortable, mais il n'y a aucune mollesse dans le courrier.

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

11. Postulat M. Benoît Gaillard

La Présidente

Ce postulat a été déposé lors du Conseil du mois de mai dernier. Il avait été prévu de nommer une commission qui étudierait le postulat de M. Gaillard, pour un large débat sur l'avenir du transport de personnes.

Elle propose de nommer ce soir, cette commission de 5 membres. Suggère d'ores et déjà que M. Gaillard en fasse partie. Reste à nommer 4 délégués de 4 communes différentes.

Mme Masméjan

En général, il y a une répartition politique dans chaque commission. Demande si c'est également le cas dans ce cadre.

Réponse de la présidente

Dans le cadre d'une association intercommunale, il s'agit de prendre en compte les communes et non les partis politiques. Chaque délégué représentant avant tout sa commune.

M. Benoît Gaillard

La réponse de Madame la présidente est conforme à la pratique mise en œuvre lors du postulat Blanc, qui avait été déposé dans ce même conseil il y a 2/3 ans, et traité par une commission composée du même type que celle-ci. Le vote se fait en fonction des communes et non au niveau politique.

Décision

Après un tour de table, sont nommés à l'unanimité: Mme Lydia Masméjan, de Pully, MM. Michel Farine, d'Ecublens, Benoît Gaillard, de Lausanne, Stéphane Wyssa, de Lausanne, Oumar Niang, de Renens.

12. **Motion, postulat, interpellation**

RAS.

13. **Agendas**

La prochaine séance du Conseil Intercommunal des Taxis est fixée au MERCREDI 10 MAI 2017, à 18h 00.

Lieu : Même endroit que ce soir (Caserne des Pompiers), avec l'espoir d'avoir une connexion WI-FI.

14. **Divers**

M. Stéphane Wyssa

Demande à recevoir la liste des membres du comité de direction et de la commission de gestion.

Réponse

Demande acceptée par la présidente.

M. Gustave Muheim

S'est rendu compte qu'il y avait une particularité dans les statuts de l'association des taxis. C'est le seul règlement ou statut dans lequel il constate que le délégué de la Municipalité est élu par le Conseil communal, du moins si on applique à la lettre l'art. 6 du conseil intercommunal, à savoir : « les délégués de chaque commune comprenant au moins 1 Municipal qui sont élus par le conseil communal de celle-ci ». Ceci est en fait antinomique, puisqu'il y avait là la séparation des pouvoirs. Le Conseil communal ne peut ne pas être celui qui nomme le délégué de l'exécutif. Lors de la révision ou lifting de ces statuts, le juriste de l'époque ne devait pas percevoir ces choses de cette manière-là.

PV SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 12 OCTOBRE 2016

La Présidente

Invite tous les délégués et suppléants assermentés ce soir, à venir chercher leur enveloppe, déposée à l'entrée de la salle, laquelle contient tous les documents concernant le Conseil intercommunal, statut, règlements, etc.

Enfin, elle clôt cette séance en invitant l'assemblée à venir prendre un apéritif.

Fin de la séance à 18h.30.

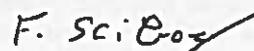
Pour le conseil intercommunal :

Isabelle Steiner



Présidente

Fabienne Sciboz



Secrétaire